

Tournoi Nocturne Double Mixte D à P

9 mars 2018 – Saint-Jacques-de-la-Lande

Règlement

- 1) Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton.
- 2) Le juge-arbitre principal est Mr Mickaël LEDUC.
- 3) Numéro d'autorisation :
- 4) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les points du présent règlement.
- 5) Tout joueur devra être licencié à la date du tirage au sort du tournoi (c'est-à-dire au plus tard le 05/03/2018).
- 6) Le nombre de places étant limités, priorité sera donnée aux joueurs et paires inscrits s'inscrivant dans leur catégorie puis dans l'ordre de réception des inscriptions complètes (feuille d'inscription + règlement). En cas de surnombre, une liste d'attente est gérée. En cas de désistement dans la liste principale, le joueur ou la paire repêchée est donné en priorité aux joueurs inscrits dans leur catégorie puis par ordre d'arrivée de l'inscription. Le tournoi est ouvert aux catégories de minimes à vétérans licenciés à la FFBaD.
- 7) Le tournoi est ouvert aux séries D7/D8 – D9/P en double mixte. Le nombre de joueurs par tableau est fixé à 15 paires. Les joueurs NC ne sont pas prioritaires et ne seront pris que s'il reste de la place dans les tableaux. En cas de surnombre, un maximum de joueurs par tableau sera défini par le juge-arbitre.
- 8) L'organisateur se réserve le droit de fusionner ou de scinder, supprimer, modifier ou regrouper les séries avec l'accord du juge-arbitre.
- 9) Le tournoi est géré par l'utilisation du logiciel Badplus, après détermination des têtes de séries de poules en fonction du classement permanent par points au jour du tirage au sort, sous le contrôle du juge-arbitre.
- 10) Une convocation horaire sera mise en ligne sur le site du club (<http://www.sjb35.com>) au début de la semaine précédant le tournoi.
- 11) Des préinscriptions peuvent être effectuées en envoyant un email à tournoi@nocturne.sjb35.com.
L'inscription sera validée à la réception du règlement. L'inscription devra être envoyée à Maxime LE MEITOUR, 3 Place Rosa Parks, 35135 Chantepie à l'ordre de SJB.
- 12) Aucune inscription ne pourra être prise après le 02/03/2018 (cachet de la poste) et aucun désistement ne sera remboursé après le 05/03/2018 (date du tirage au sort). Les forfaits devront néanmoins être justifiés selon la réglementation en vigueur à la FFBaD.
- 13) La date de prise en compte des classements pour la confection des tableaux est fixée au 22 février 2018.
- 14) Tous les tableaux sont organisés sous forme de poules avec 1 ou 2 sortants par poule. La suite de la compétition se fait par élimination directe.

15) Le montant de l'inscription est de 9 €.

16) L'auto-arbitrage sera de rigueur.

17) La programmation des différents matches est à la disposition de chaque joueur(se) par voie d'affichage dans la salle. Les horaires de convocations sont donnés à titre indicatif sachant que la présence des joueurs(ses) est sollicitée au minimum 60 minutes avant le début prévu de leur match. Aucun retard ne sera accepté lors de l'appel d'un joueur.

18) Le temps de récupération entre chaque match sera de 20 minutes minimum (entre le dernier volant joué au match précédent et le début du match suivant) et le temps d'échauffement à partir de l'appel du joueur est de 3 minutes.

19) Les volants officiels du tournoi sont les Babolat 4. Ils seront en vente à la table de marque et utilisés en cas de désaccord entre les joueurs. Ils seront fournis (à raison de 3 volants par match) pour toutes les finales.

20) Point particulier lié aux infrastructures : si le volant touche un fil des panneaux de basket de la salle (ou le panneau lui-même), il y a un LET au service et POINT PERDU pendant l'échange.

21) Les Prix et Trophées ne seront pas remis avant la fin de la compétition.

22) Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son match pourra être sanctionné par le juge-arbitre.

23) Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer, les coaches, les arbitres et juges-arbitres.

24) Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.

25) Tout joueur désirant s'absenter de la salle quelle que soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra prévenir le juge-arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

26) Le présent règlement sera affiché dans chaque salle.

27) Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, en accord avec le juge-arbitre.

28) Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

29) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, à l'intérieur & aux abords des gymnases.

30) Le comité d'organisation a le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant la durée de la compétition et de diffuser celles-ci sur le site internet du club : www.sjb35.com.